

Avis de Publicité

Collectivité : Saint-Flour Communauté – Village d'Entreprises du Rozier Coren, 15100 Saint-Flour, tél. : 04.71.60.56.80

Objet de la publicité : Convention pluriannuelle d'exploitation conformément aux dispositions de l'article L481-1 du code rural et de la pêche maritime et portant sur les parcelles cadastrées section ZE n°37 et n°38 lieu-dit Serpoulou sur la commune de Coltines pour une durée de 5 années à compter du 15 mai 2019.

Règlement : Durée 5 ans pour un montant annuel de 221 € nets pour la totalité de la surface

- Durée et conditions de prix définies par l'arrêté préfectoral n°2005 – 2046 en date du 5 décembre 2005.
- Calcul du montant annuel fixé selon les modalités d'évaluation de la valeur locative définie par l'arrêté préfectoral n°2013-253 en date du 24 septembre 2013.

Caractéristiques principales : parcelles en herbe d'une surface totale de 39 190m².

Critères d'attribution par ordre de priorité :

- 1) Agriculteurs bénéficiant de la DJA
- 2) Agriculteurs exploitant déjà des biens sur le territoire communautaire
- 3) Agriculteurs engagés dans des productions différenciées ou des démarches d'agriculture durable.

Garanties exigées : Fourniture d'une attestation avec le numéro d'exploitation.

Type de procédure : Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017

Date limite de réception des offres : le 15 avril 2019 à 12 heures

Conditions de candidature : la candidature est à remettre par courrier elle devra contenir les coordonnées du candidat, les informations relatives aux critères d'attribution, une attestation avec le numéro d'exploitation et sera à adresser à :

Monsieur le Président de Saint-Flour Communauté
Village d'entreprises
ZA du Rozier Coren
15100 SAINT-FLOUR

Date de publication : 21 mars 2019